

FAITS DIVERS.

— Il y a quelques jours, en faisant un inventaire d'assez mince apparence, dans une maison de la rue d'Argenteuil, paroisse de Saint-Roch, à Paris, chez une vieille dame d'origine autrichienne, le commissaire-priseur a successivement fait la découverte au milieu de tas d'ordures et de chiffons, de belles pièces d'argenterie, d'or et d'argent comptant et de dix-sept billets de banque de 1,000 fr., en tout 27,000 fr. environ. Or, la vieille dame propriétaire de ce trésor était à la charité du curé de Saint-Roch et du bureau de bienfaisance. Ce n'est pas tout, en inventoriant les papiers, il a été constaté qu'elle était propriétaire de deux maisons, l'une en Autriche, l'autre au Caïre.

— Dans sa séance du 28 janvier, la Cour impériale de Rouen, réunie en assemblée générale, a décidé qu'elle prendrait part à la souscription ouverte au profit des indigents et ouvriers sans travail pour une somme de 2,500 fr.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 30 janvier :

« Hier, entre cinq et six heures du soir, notre ville a eu une chaude alerte qui, heureusement, n'a pas eu de suites aussi fâcheuses qu'on pouvait le craindre. Un incendie s'était déclaré à l'hôtel-Dieu, dans les combles de l'aile septentrionale dominant sur le Rhône. Une seule entrant dans ce local servant de séchoir pour le linge, et situé au dessus de la salle située au 2^e étage, dite des Quatre-Rangs, l'aurait trouvé en feu. L'alarme fut aussitôt donnée. Les employés de l'hospice, les habitants et les pompiers du voisinage, des sergents de ville accoururent sur les lieux, et le feu fut attaqué dans son foyer par les deux pompes de l'hôtel-Dieu, et à l'aide d'une chaîne qui puisait l'eau dans le Rhône. Malgré la promptitude de ces secours, les flammes avaient fait de rapides progrès. Déjà les combles commençaient à brûler, le plancher de l'étage inférieur était percé, et les flammèches tombaient dans la salle de malades qu'il contient. »

« Tout en combattant l'incendie, il fallut s'occuper d'évacuer ces malades qui, grâce au dévouement des Sœurs de l'Hospice et d'une foule de personnes de bonne volonté, ne tardèrent pas à être transportés dans un autre local. Enfin grâce aux secours organisés, grâce à la précaution prise de couper les planchers pour empêcher la propagation des flammes, l'incendie fut arrêté et l'on en fut bientôt complètement maître. »

« M. le maréchal de Castellane, M. le sénateur Vaisse, M. le premier président Girardin et d'autres fonctionnaires publics se sont transportés sur les lieux, ont visité la salle évacuée et ne se sont retirés, qu'après avoir encouragé les travailleurs et avoir donné leur approbation à l'habileté avec laquelle les moyens de sauvetage avaient été organisés et mis en œuvre, après s'être enquis de la position des malades expulsés par le feu. Ainsi ce grand établissement charitable a échappé à un immense désastre dont les conséquences eussent été incalculables dans un tel édifice, où douze cents malades, la plupart hors d'état de se mouvoir par eux-mêmes sont recueillis et soignés. »

« Le dommage se borne à la porte partielle d'un grenier séchoir d'une assez vaste étendue et à la destruction d'une grande quantité de linge dont il est impossible de savoir encore au juste la valeur. »

« On n'a eu aucun accident à déplorer. Les deux sœurs qui les premières ont vu le feu, ont été si fortement émus qu'on semblait craindre la nuit pour leur raison. »

« Dans la nuit, pour éviter tout danger et l'écroulement des plafonds des salles endommagées, de nombreux ouvriers sous l'ordre d'un lieutenant de pompiers et d'un brigadier de sergent-de-ville, ont immédiatement procédé à l'enlèvement des débris. »

— Dans une de nos principales villes, dit la *Sentinelle du Jura*, la pièce des *Intimes*, chose étrange pour la province, a été jouée trente fois de suite. Jamais la localité n'avait assisté à un pareil succès ; les acteurs n'en pouvaient plus. L'actrice chargée du rôle de M^{lle} Fargueil était, chaque soir, emportée à demi-morte de fatigue après la fameuse scène du 3^e acte. Le directeur, voulant ménager sa troupe, prit une résolution conservatrice ; il fit coller sur l'affiche, lors de la 31^e représentation, l'avis suivant :

Nota. — Vu le grand nombre des représentations et la fatigue des acteurs, le public est prévenu que dans la grande scène de séduction du 3^e acte, M^{lle} Coralie ne se défendra pas !

— La souscription ouverte à Londres par le lord-maire, pour élever un monument à la mémoire du prince Albert, est accueillie en Angleterre avec une extrême faveur. Le chiffre des souscriptions dépasse 21,000 liv. sterling (525,000 fr.)

— Les journaux de New-York, annoncent la mort à Hartford du colonel Cott, qui passe pour l'inventeur du fameux revolver, dont le modèle en bois fut, dit-on, fabriqué par lui dans un voyage qu'il fit à Calcutta en 1823, durant les longs loisirs de la mer.

— Le colonel Cott reprit alors la série de ses recherches ; il inventa une tortue sous-marine, qui était destinée à faire sauter les vaisseaux. Il fit deux expériences de son nouveau procédé dans la baie en dehors de Castle Garden en faisant sauter d'abord un schooner et après un grosbrik. Il s'occupa ensuite de l'établissement d'une ligne télégraphique entre New-York et Sandy Hook et Mentank ; cette ligne avait pour but d'annoncer l'arrivée des vaisseaux et de faciliter celle des dépêches étrangères importantes.

Malheureusement l'entreprise ne réussit pas et le colonel Cott se trouva pendant quelque temps dans une situation très-délicate. Un an ou deux après, il rentra dans la propriété de son brevet pour les revolvers, avec le secours de quelques capitalistes qui se formèrent en société ; une nouvelle manufacture fut fondée à Hartford. L'usage du revolver s'était répandu, et le brevet du colonel, dont l'aliénation n'avait été que temporaire, était devenu excellent. C'est ainsi qu'il échappa au sort commun des inventeurs, de mourir dans la pauvreté en laissant des millionnaires après eux.

La manufacture d'Hartford prospéra rapidement, et non-seulement fabriqua les pistolets, mais aussi les fusils-revolvers dont M. Cott fut également l'inventeur. Cette fabrication monte aujourd'hui au chiffre énorme de 5 millions sterling. M. Cott laisse en outre, de grandes propriétés foncières, il était, à sa mort, un des plus riches citoyens de la Nouvelle-Angleterre. Il était né en 1815.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

(SUITE ET FIN.)

Réquisitoire, plaidoirie... et enfin condamnation des deux prévenus à 16 fr. d'amende, à 6 fr. de dommages-intérêts pour délit de chasse, et à 25 fr. d'amende pour outrage envers un témoin.

Appel de ce jugement a été interjeté et se trouve porté devant la cour d'Amiens.

Je n'ai pas ici à dissenter la question de droit, ni à combiner entre eux les articles du code.

La question me semble dépendre d'une appréciation de fait fort simple. Le mot offensant a-t-il été dit avec intention de jeter gratuitement l'outrage, ou par un besoin de la discussion ? — A-t-on voulu insulte le témoin par esprit de colère, de vengeance, ou n'a-t-on eu pour but que de faire tomber son témoignage en le caractérisant dans ses éléments contradictoires ?

Telle est, ce me semble, la question, la pierre de touche du délit.

Les témoins à charge ne sauraient être tellement sacrés qu'on ne puisse les combattre.

Hélas ! les annales de la justice ont constaté qu'il n'y avait pas que des témoins à charge véridiques !

Dernièrement, le *Journal des Débats* enregistrait l'arrestation préventive de trois témoins à charge, dans une affaire qui se plaidait à Nîmes.

Il y a quelque temps un sieur L..., accusait sa femme d'adultère. Il produisit contre elle deux témoins qui attestèrent sous la foi du serment un fait grave, décisif. Un témoin à décharge, la femme T..., contredisait leur affirmation. Elle fut arrêtée comme faux témoin ; mais l'instruction suivie contre elle démontra qu'elle avait dit la vérité.

La pauvre femme, rendue à la liberté après deux mois de prévention, ne rêvait plus que geôle, gendarmes ! Elle a poursuivi à son tour les témoins accusateurs et vengé une bonne fois les témoins à décharge.

Quant à la femme L... condamnée en première instance à trois mois de prison pour adultère, elle a dû être acquittée en appel, et a naturellement fait cause commune avec le témoin qui l'avait sauvée.

En parlant de faux témoins comment ne pas rappeler un des plus puissants effets de l'éloquence de M^e Berreyer ?

L'illustre avocat défendait, après deux arrêts de cassation pour vices de forme, un homme déjà condamné deux fois à mort comme incendiaire. Tout à coup il se retourne vers un témoin dont la déposition avait été écrasante, et, le fixant de toute l'ardeur de son regard, il l'interpelle d'une voix tonnante :

« Répondez encore, femme qui accusez ! et songez bien que la tête d'un homme est suspendue au bout de votre parole téméraire. »

Le témoin, fasciné, haletant, balbutie..., se rétracte.

Un mot, un geste, un regard de l'avocat avaient sauvé la vie d'un homme.

N. B.

VARIÉTÉS.

LETTRES D'OLIBRIUS.

III

Payer en monnaie de singe, vous savez ce que cela veut dire ; vous n'avez pas oublié que, dès le règne de Saint-Louis, les jongleurs étaient dispensés du droit de péage au Petit Pont, à l'entrée de Paris, à la condition de faire jouer et gambader leur singe devant le peager.

Quelle nouvelle grimace faut-il vous faire aujourd'hui ?

Causons un peu théâtre en attendant mieux.

Bavarde Renommée, déesse des cancan, divinité bienveillante mais curieuse, redis-nous ce grand événement, ces dames aux brillants atours, ces jeunes gens au gracieux maintien, et toute cette foule impatiente qui s'était laissé séduire par de si belles promesses.

On se tait. M^{me} de Léry nous étone par son étourdissant babillage ; M. de Chavigny en un peu gauche, un peu embarrassé ; Mathilde a trop d'indifférence. En somme, l'interprétation du *Caprice* a laissé beaucoup à désirer ; M^{lle} Solange, avec tout l'entrain dont elle est capable, a négligé

un peu le côté distingué du rôle, on pourrait être plus franchement femme du monde. Baraban s'est montré jeune et inexpérimenté dans un personnage qui veut de la tenue. Quant à M^{me} Godefroy, n'en parlons pas, nous ne voulons dire de mal de personne.

Richelieu s'est couvert de gloire. Bravo, Madame Brière, bravo et merci. Si quelque chose a manqué d'ampleur ce ne peut être que l'habit. Vous avez entraîné tout le monde ; vous avez donné du courage aux plus faibles ; au second plan, nous avons surtout remarqué M^{me} St-Eugène, qui a fait de la veuve Patin une bourgeoise pleine de rondeur.

Voici le côté piquant, le véritable intérêt de la soirée : une première représentation, *Une heure de veuvage*, comédie inédite en un acte, par M. ... Cette pièce, composée à Roubaix, n'a jamais été représentée sur aucun théâtre (dit M. Levasseur, le bénéficiaire, membre titulaire d'une société d'hommes de lettres). Parbleu ! puisqu'elle est inédite.

Mais racontons. — Hector de Pressy est allé combattre en Amérique sous les ordres du marquis de Lafayette. Il rentre chez lui après deux ans d'absence, et, voulant juger de l'effet que la nouvelle de sa mort produirait sur sa femme, la charmante Isaura, il charge le baron de la Roque, son compagnon d'armes et son meilleur ami, de refaire à son profit le récit de Thérémène ; rien n'y manque, ni le naufrage du Duguay-Trouin, ni la chaloupe, ni les vagues, ni le brouillard. Le mari prend la défroque d'un ouvrier terrassier et se cache dans une armoire... ou ailleurs, pour tout voir sans être vu. Mais Isaura est si fine et le baron si maladroit ! La jeune femme devine tout et met les rieurs de son côté.

Nous avons oublié le petit cousin Paul qui fait la cour à toutes les jolies filles et adore sa cousine en secret. Jacques et Babet sont parfois bien amusants. Et la baguette ! Que dites-vous de ce précieux bijou qui fait presque le tour du monde ? M^{me} de Pressy en fait don à son mari, Hector l'offre à M^{lle} Phrosine de la Comédie-Italienne, M. Paul la reçoit de la comédienne comme un gage d'amour et la donne à Babet pour prix d'un baiser. Babet la rend à la marquise qui la restitue à son mari. « Conserve-la bien précieusement pour l'amour de moi. — Hector : Je te promets qu'elle ne me quittera plus. » Ainsi finit la comédie.

Que pensez-vous de : J'ai contracté une dette envers Messieurs les Anglais, et si nous nous retrouvons encore face à face, je ferai en sorte de les rembourser avec de gros intérêts.

Et de : Isaura est un ange aux blanches ailes, qui touche à peine à la terre... Aussi je la respecte même dans mes rêves. — Oh ! M. Paul, on ne dit pas de ces choses-là devant le monde.

Cette petite comédie, à part les quelques critiques bien innocentes que nous nous sommes permises, a parfaitement réussi ; l'intrigue est un peu mince, le style est généralement soutenu.

Le public s'est montré froid, il aurait dû comprendre qu'il était de bon goût de mettre plus d'empressement à remercier l'auteur du plaisir qu'il nous avait fait.

M^{me} Solange a été une agréable marquise. Baraban un peu lourd. Levasseur presque mauvais. Pourquoi, Monsieur, dites-vous *Pif de Ténéris*, et *Astyanax* par deux fois ? Mais c'est *Astyanax*, qui ne le sait ?

Astyanax, d'Hector jeune et malheureux fils. Qu'aura dit le public ? Que dira la société d'hommes de lettres dont vous êtes membre titulaire ?

Dumoutin a fait plaisir avec ses airs de franc nigaud et M^{me} Riquier est une délicieuse Babet, gracieuse, naïve et surtout très vraie.

Le spectacle s'est terminé par un *scandale*, vieux vaudeville, retouché maladroitement. Mon oncle Grégoire, qui n'avait accompagné au théâtre, ne comprenait pas le côté plaisant de la chose, il ne s'explique pas encore pourquoi on tolère dans la salle de tels perturbateurs.

Plaisant vieillard que mon oncle. Permettez-moi de vous le présenter, il appartient à la classe des... ganaches... Quelle irrévérence ! — Ouvrons une parenthèse et justifions-nous au plus tôt. — Depuis que les Immortels, dédaignant le Dictionnaire comme un pensum ennuyeux, ont fait à qui mieux mieux l'Académie buissonnière, quelques plaisants ont mis l'occasion à profit, ils ont importé ou inventé quelques mots auxquels l'usage a donné chez nous droit de cité. On a adopté *lion*, *dandy*, *gandin*, d'abord sans savoir pourquoi, puis on a cru comprendre ; on en est arrivé à trouver sans effort *grignard*, *grincheux* et *g....* le mot en question. — Ce qui n'empêche pas mon oncle d'être un excellent homme. Il a, comme tous les poilissons de son village, cassé les vitres et fait des ricochets dans la mare ; à vingt ans, après avoir vécu à l'aventure, il a songé à prendre sa place au soleil ; il s'est fait soldat ou voyageur, je ne sais plus trop. Il a beaucoup vu, beaucoup appris, aimé un peu ; il décorait du nom pompeux de Cythère, Paphos, Amathonte, ce que nous appelons tout bonnement la rue Breda, et ses belles Philis sont devenues des Amanda de second ordre. Maintenant il ne vit guère que par le souvenir (oh ! de mon temps) il a une gouvernante et un chien, deux êtres sur lesquels il reporte toute son affection ; sa tendresse se traduit souvent d'une façon brutale ; qu'importe, on le sait si bon. Il trouve bien, par-ci, par-là, l'occasion de me faire un peu de morale, mais cela me vaut souvent de bons diners et quelques billets de banque, comme fiche de consolation. Il n'est pas assez riche pour être avare, nous, nous ne sommes pas assez avares pour devenir riches. Il voit

peu de monde, la société l'effraie, l'isolement l'a rendu timide. Il s'est choisi trois ou quatre vieux braves dont il s'est fait des amis sérieux ; c'est pour lui une bien douce joie de pouvoir leur prouver qu'ils n'entendent rien au domino, que la politique n'est pas leur fait et qu'ils n'ont pas le moindre sentiment des choses. Cela s'appelait autrefois un Gerôme ou un Cassandre et que nous nommons... vous savez comment.

Mais nous voici bien loin du Théâtre. On répète en ce moment *Madeleine*, les *Pattes de Mouche*, le *Calife de la rue Saint-Bon* et beaucoup d'autres choses que je ne dirai pas. M. le directeur aime mieux vous faire ces surprises lui-même. J'ai su par une indiscretion que M^{me} Godefroy doit donner pour son bénéfice une opérette et un grand drame dans lequel M^{lle} Solange devait jouer la mère de la bénéficiaire ; qu'en dites-vous ? Il y a lieu de croire que M^{lle} Solange rendra le rôle, si elle ne l'a déjà fait.

La notice que nous avons consacrée à cette actrice dans notre dernière lettre a excité bien des murmures. Que de bruits pour rien ! Enfin. — Les loups ne se mangent pas entre eux, mais les artistes...

J'oubliais que dans un *Caprice*, le *Monde illustré* a remplacé, pour cette fois seulement, la *Revue des Deux-Mondes*... retenez ailleurs.

En feuilletant le cahier des amendes :

- M. A. — Avoir amené à la répétition un chien qui a trouble l'ordre. 50^c
- M. B. — Avoir joué sans faux-col un rôle d'homme comme il faut. 3^c
- M. C. — Avoir appelé le portier du théâtre : Vieux cosaque. 1
- M. D. — Avoir embrassé le régisseur et fait tomber la perruque du dit. 2
- M. Y. — Avoir joué Charles II en veste jaune. 2
- M. Z. — Avoir oublié d'envoyer sa carte au directeur. 25^c

Et Lille que nous allions négliger.

Jeudi, Bénéfice de M^{lle} Briol.

Dans un *Caprice*, M^{me} Collignon a mérité tous les éloges et obtenu tous les bravos.

La *Promesse* a eu le sort de toutes les reprises malheureuses, on s'est un peu ennuyé ; pourtant Marchot, Barré et M^{me} Picquet ont fait de leur mieux.

Graffiet est un bon Ratinos, il est assez bien secondé par l'ensemble ; la *Poudre aux yeux* a été accueillie par des accents de folle gâtelé.

On a joué deux fois la *Statue* cette semaine ; Carré s'y est montré très suffisant, M^{me} Picquet joue Margyane avec indolence, il faut croire que ce rôle lui déplaît ; elle supprime au 2^e acte ces couplets : *Ce n'était pas vous*. Pourquoi ? Mouck fait toujours une assez triste mine.

OLIBRIUS.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

RUE NEUVE-DU-FONTENOY.

DIMANCHE 2 FÉVRIER 1862.

1. LE SERMENT D'HORACE, comédie en 1 acte.
 2. LA VIE DE BOHÈME, pièce mêlée de chant, en 3 actes.
 3. UN SCANDALE A ROUBAIX, extravagance en 1 acte.
- Ouverture des bureaux à 5 h. — Lever du rideau à 5 h. 3/4.

LUNDI 3.

1. UNE HEURE DE VEUVAGE, comédie inédite en 1 acte.
2. SÉANCE DE PRESTIDIGITATION DONNÉE PAR M. ALBERT.
3. CE QUE FEMME VEUT ! comédie-vaudeville en 2 actes.
4. TAMBOUR BATTANT, comédie-vaudeville en 1 acte.

Ouverture des bureaux à 5 heures 1/2 — Lever du rideau à 6 heures.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr. 50 ; fauteuil de première galerie, 3 fr. ; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50 ; première galerie, 2 fr. ; stalle de parquet, 2 fr. ; deuxième galerie, 1 fr. 25 ; parquet, 1 fr. 25 ; parterre, 75 c. ; amphithéâtre, 50 c.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à midi, chez J. Reboux, Grande-Rue, 56, et de 1 heure à 4 heures, au Théâtre.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

« L'usage du Chocolat se généralise chaque jour de plus en plus dans les soirées, et c'est au point de vue de l'hygiène un progrès incontestable ; car dans les salons où l'atmosphère est déjà si éternuante, les sirops et toutes les autres boissons débilittantes en augmentant la transpiration, ne peuvent qu'affaiblir et épuiser davantage, tandis que le Chocolat est tout à la fois tonique et rafraîchissant. »

« Mais comme il importe, pour le soir surtout, de n'employer que des Chocolats d'une pureté parfaite, nous n'hésitons pas à recommander d'une manière toute spéciale, les Chocolats de la Compagnie Coloniale, qui sont déjà si universellement appréciés pour le repas du matin. »

« En effet, les Chocolats de cet établissement sont hors ligne, toujours légers et d'une digestion facile, sont, pour les estomacs même les plus délicats, l'aliment qui, sous le moindre volume, est le plus éminemment réparateur. »

(Extrait du *Courrier des familles*, *Journal de la Santé*.)

Malgré la malveillance qui se plat à dénigrer les **BOURRELETS ÉLASTIQUES** dont M. Desneulin, tapissier, rue Neuve, 41, à Roubaix, a seul le dépôt pour Roubaix et Tourcoing, il n'en est pas moins prouvé que rien n'est plus efficace que ces bourrelets pour se garantir des courants d'air et obtenir un calfeutrage parfait dans les appartements.

Plus de cinquante maisons de Roubaix ont été garnies de ces bourrelets par M. Desneulin, et toutes lui en ont manifesté leur entière satisfaction.

COFFRES - FORTS, SYSTEME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des **coffres forts** ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des caisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'inconduite, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer : cela peut être fort remarquable au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparences, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappé des inconvénients qui résultaient pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Sainte-Catherine, 75, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés, rue Ste-Catherine, n^o 75, à Lille. 2563

JOURNAL A 1 FRANC 80 CENT.

Le MANUEL GÉNÉRAL, recueil mensuel fondé par le Gouvernement en 1831, pour activer la propagation et l'amélioration de l'instruction primaire, parait sans interruption depuis cette époque. Ce journal, que tous les amis et tous les protecteurs de l'enseignement populaire se font un devoir de propager, est une merveille de bon marché. Moyennant 1 franc 80 cent. par an, l'abonné reçoit chaque mois un numéro contenant des articles sur l'enseignement, sur les arts agricoles, sur les sciences appliquées, des sujets de devoirs avec leurs corrigés, des lectures intéressantes pour les maîtres et pour les élèves, tous les actes officiels relatifs à l'instruction primaire ; il reçoit, en outre, quatre morceaux d'excellente musique.

On s'abonne à Paris, chez M. HACHETTE et C^o, rue Pierre-Sarrasin, et dans les départements, chez tous les libraires. (2837-8998.)

Nous lisons dans les journaux russes et allemands, et dans une partie de la presse française que depuis longtemps on se préoccupait des moyens de conserver la chevelure.

Les expériences faites sous les yeux des savants réunis ont prouvé que le seul cosmétique qui offrait les garanties de réussite était l'EAU TONIQUE DE CHALMIN.

« Désormais, ont dit les hommes de la science, cette production régénératrice de la bulbe capillaire, est le seul moyen efficace que nous puissions recommander aux générations envenimées d'une belle chevelure. »

Nous sommes convaincus que nos lecteurs nous sauront gré de cette communication.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Service du 1^{er} janvier.

Correspondance de Lille, Douai, Valenciennes avec Cambrai, Saint-Quentin, Laon et Reims, par la ligne de Busigny à Somain :

	Matin		Soir	
Lille	6 00	6 30	9 10	1 55
Douai	6 55	7 25	10 10	3 05
Valenciennes		7 00	9 45	2 10
Somain		7 55	10 40	3 40
Cambrai	5 00	8 50	11 30	4 35
Busigny	6 35	9 55	12 40	5 20
Le Câteau	6 14		12 55	6 25
Landrecies	6 34		1 13	6 45
Mauberge	7 24	4 16	1 59	7 28
				1 55
				Soir
Mauberge		8 29	11 27	4 07
Landrecies		9 06	12 01	4 46
Le Câteau		9 30	12 15	5 10
Busigny	6 10	10 00	12 27	6 17
Cambrai	7 00	10 46	12 00	7 07
Somain	7 50	11 27	12 50	7 55
Valenciennes	8 40	11 55	1 40	8 30
Douai	8 25	12 00	3 25	8 30
Lille	9 20	12 45	4 20	9 30
				Matin
Busigny	9 55	12 26	4 54	5 40
St-Quentin	10 46	1 04	6 01	6 25
Tergnier	11 26	1 31	6 26	7 02
Laon	12 45	5 40	10 50	10 50
Reims	2 20	7 47		3 05
				Soir
Reims		8 00		2 00
Laon		9 55		3 30
Tergnier		11 00		4 43
St-Quentin	5 00	11 36		5 21
Busigny	5 50	12 22		6 06